

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Secrétaire : Chrystèl GOND

Ordre du jour :

- Point d'avancement sur les travaux cantine/garderie
- Point financier sur projet cantine/garderie
- Présentation du plan de financement exploitation forestière
- Point sur l'effectif personnel communal
- Avenant n°2 Lot n°6 (carrelage)
- Avenant n°1 Lot n°7 (équipement de cuisine)
- Projet photovoltaïque (atelier municipal)
- Point rentrée scolaire
- Suppression poste adjoint technique (17/35^{ème})
- Suppression poste adjoint technique (12/35^{ème})
- Attribution des subventions aux subventions
- Questions diverses

- **Présents** : Gilles BENOIT, Ludovic MAHÉ, Yolaine LAUGERAT, Olivier de BRIE, Claudine CHEMIERE, Germaine de BENGY, Denis PEAUDECERF, Dominique PERRAGUIN, Angélique HUET, Jean-Baptiste QUINDROIT, Régis VAULLERIN, Chrystèl GOND, Pascal RENARD,
- **Absent** : Sébastien CHABOT
- **Absents avec pouvoirs** : Anita GUINARD-AKRETCH pouvoir à Claudine CHEMIERE
Marie CALURAUD pouvoir à Angélique HUET
Régis MENNESSIER pouvoir à Régis VAULLERIN
Françoise JACQUET pouvoir à Jean-Baptiste QUINDROIT

La séance est ouverte à 19 h par le Maire.

Monsieur le Maire énonce l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'il peut y avoir conflit d'intérêts quant aux sujets abordés

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour

- Avenant n° 3 Lot n°1 (Gros œuvre-VRD)
- Adhésion au GIP RECIA
- Plan de financement SDE (rénovation de 12 prises guirlandes)

Et de supprimer de l'ordre du jour les suppressions de postes 17/35^{ème} d'heures et 12/35^{ème} heures

L'ensemble du Conseil Municipal accepte à l'unanimité

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 03 juillet 2025

Monsieur le Maire adjoint demande si des membres du Conseil ont des remarques, questions ou précisions à apporter au compte-rendu, aucune remarque n'étant faite, celui-ci est approuvé et signé.

➤ **Présentation du plan exploitation forestière 2026**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur TOUZET de l'ONF qui expose au Conseil Municipal la proposition concernant les coupes à asseoir en 2026 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2026 présenté ci- après
- Demande à l'office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites
- Pour les coupes inscrites, précise leur mode de commercialisation
- Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des (de la) coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

ETAT D'ASSIETTE

Parcelle	Nature de la coupe ¹	Volume présumé réalisable (m3)	Surf (ha)	Coupe réglée (oui/non)	Mode de commercialisation proposé par l'ONF			
					Vente sur pied	Bois façonnés		Délivrance pour l'affouage (houppiers et bois de qualité chauffage)
						Appel d'offres	Gré à gré contrats	
1	EM	100	0,30	oui		X	X	
2	EM	10	0,10	oui		X	X	
3A	EM	10	0,10	oui		X	X	
3B	REG	80	4,04	oui		X	X	
6	REG	150	2,54	oui	X			
13B	AMEL	160	5,64	oui		X	X	
14	AMEL	100	4,52	oui		X	X	
16	AMEL	90	3,00	oui		X	X	

18B	EM	10	0,10	oui		X	X	
	TOTAL	710	20,34					

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité

¹ *Nature de la coupe : **AMEL** amélioration ; **AS** sanitaire, **EM** emprise, **IRR** irrégulière, **REG** Régénération, **SF** Taillis sous futaie, **TS** taillis simple, **RA** Rase*

Mode de commercialisation en contrat de bois façonné

Pour les coupes inscrites et commercialisées de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, en bois façonné et à la mesure, l'ONF pourra procéder à leur mise en vente dans le cadre du dispositif de vente en lots groupés (dites "ventes groupées"), conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et 1)214-23 du Code Forestier.

Pour ces cas, le propriétaire mettra ses bois à disposition de l'ONF sur pied ou façonnés. Si ces bois sont mis à disposition de l'ONF sur pied, l'ONF est maître d'ouvrage des travaux nécessaires à leur exploitation. Dans ce cas, une convention de mise à disposition spécifique dite de "Vente et exploitation groupée" sera rédigée.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Monsieur le Maire ou les conseillers peuvent assister aux martelages des parcelles.

➤ **Point d'avancement sur les travaux cantine garderie**

Les travaux avancent normalement, selon le planning prévu. L'enduit du bâtiment périscolaire est fait, l'escalier extérieur est en cours.

Les stores extérieurs des fenêtres sont en cours de pose.

➤ **Point financier sur projet cantine garderie**

Actuellement 639 000,00 euros ont été engagés en facture, sur la totalité des subventions la commune a touché 400000 e à savoir 108 000,00 du département, 120 000,00 + 3 240,00 du DETR, 163 000,00 de la CAF.

Il restera 452 000,00 euros à percevoir.

➤ **Avenant n° 2 Lot n°6 (carrelage)**

Monsieur le Maire explique que lors d'une réunion de chantier il a été signalé qu'il est nécessaire d'effectuer des modifications pour un isolant complémentaire du sol sur l'extension du bâtiment périscolaire, il faut donc les intégrer au marché sur le lot n°6 Carrelage-Sol souple-Faïence.

La société SAS CAZIN a transmis un avenant n°2 d'un montant de **1 971,44 € HT**

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer cet avenant n°2 sur le Lot n°6 Carrelage-Sol souple-Faïence

➤ **Avenant n°1 Lot n°7 (équipements cuisine)**

Monsieur le Maire explique que lors d'une réunion de chantier il a été signalé qu'il est nécessaire d'effectuer des modifications sur l'équipement de cuisine pour l'extension du bâtiment périscolaire, il faut donc les intégrer au marché sur le lot n°7 équipements de cuisine.

La société SARL CEC EUROMAT a transmis un avenant n°1 d'un montant de **3 175,00 € HT**

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer cet avenant n°1 sur le Lot n°7 équipements de cuisine

➤ **Avenant n° 3 Lot n°1 (Gros œuvre-VRD)**

Monsieur le Maire explique que lors d'une réunion de chantier il a été signalé qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de ravalement sur l'extension du bâtiment périscolaire, il faut donc les intégrer au marché sur le lot n°1 gros œuvre-VRD.

La société SAS DIAS João et Fils a transmis un avenant n°3 d'un montant de **7 141,18 € HT**

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer cet avenant n°3 sur le Lot n°1 gros œuvre- VRD

Madame assiste au conseil à compter de 20h15

➤ **Projet photovoltaïque (atelier municipal)**

Ce projet est toujours à l'étude actuellement avec un nouveau prestataire.

EDF ENR nous propose une offre clé en main, avec la pose de 72 panneaux qui nous permettrai d'assurer 69 % de notre consommation en autoconsommation.

A l'unanimité le conseil municipal demande à monsieur le maire de poursuivre l'étude de ce dossier.

➤ **Point sur la rentrée scolaire**

Quelques changements cette année en maternelle avec la nomination d'une nouvelle ATSEM Madame PAJON Florence ainsi que de nouvelles enseignantes.

Les effectifs sont stables avec 164 enfants sur l'ensemble des deux sites.

4 classes au bourg avec 94 enfants :

19 PS+ 6MS avec Madame BERRUET

14 MS+11GS avec Mesdames KRAWCZYNSKI et GORLICKI

15GS+8CE1 avec Madame KERMOAL

21 CP avec Madame MARTIN

3 classes à Bourgneuf avec 70 enfants :

12CE1+12 CE2 avec Mesdames HOVASSE-MION et DESTOUCHES

9 CE2+ 16 CM1 avec Madame BARRET

21 CM2 avec Madame SADIK

➤ **Attribution des subventions aux associations**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer en 2025, aux associations, un montant global, de subventions de **9 473,50 €** dit que ce montant sera inscrit à l'article 65748 et réparti comme suit :

Afin qu'il n'y ait pas conflit d'intérêt, les personnes membres du bureau d'une association n'ont pas pris part au vote :

Messieurs Gilles BENOIT et Régis VAULLERIN pour le CYCLO Détente Saint Eloy

Madame Yolaine LAUGERAT pour La GYM.VOLONTAIRE

Monsieur Olivier DE BRIE pour les AMIS DE L'EGLISE

Madame Marie CALURAUD pour l'APE

Madame Angélique HUET pour TENIS CLUB

Associations	Subvention 2025
A.D.M. R	125,00
ASSO.des Amis de la Bibliothèque	240,00

A.P.E.Amicale pour les enfants	800,00
ASSO.SPORTIVE	950,00
AMICALE CHASSE PECHE	400,00
Chorale "Atout Bout de Chant"	460,00
CONFRERIE DE ST ELOI	240,00
COOP SCOLAIRE BOURG	400,00
COOP SCOLAIRE BOURGNEUF	300,00
COOP SCOLAIRE BOURGNEUF Voyage	1 505,00
CYCLO Détente ST ELOY	260,00
ASSO.FOYER SOCIO-EDUCATIF	50,00
GYM.VOLONTAIRE	310,00
PREVENTION ROUTIERE	35,00
SAINTELOISIRS	930,00
TENNIS CLUB (TCE)	390,00
AS SPORTIVE COLLEGE	50,00
USEP	50,00
S.B.P.A.	803,50
AMIS DE L'EGLISE	250,00
FACILAVIE	125,00
JUMALIA	250,00
Assos sportive Tour du Cher	50,00
Autres associations caritatives (Aide Mayotte)	500,00
TOTAL	9 473,50 €

Une réunion va être organisée prochainement avec l'ensemble des représentants des associations afin de leur préciser les nouvelles dispositions pour l'attribution des subventions à compter de 2026.

➤ **Plan de financement SDE (remplacement de 12 prises guirlandes)**

Le Maire présente à l'assemblée le plan de financement prévisionnel correspondant aux travaux de remplacement de 12 prises guirlandes, dans diverses rues, le coût total s'élève à 4 058,88 €.

La participation financière demandée par le SDE, calculée sur la base de 50% du montant HT, en application des modalités adoptées par le comité syndical s'élèverait à **2 029,44 € HT**

La contribution sera calculée en fonction de la facture réellement acquittée par le syndicat

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement prévisionnel complémentaire du SDE
- Autorise le Maire à le signer

➤ **Adhésion au GIP RECIA**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) RECIA,

Vu l'offre de services du GIP RECIA à destination des organismes publics, de ses conditions tarifaires et de leurs modalités d'évolution,

Considérant que le GIP RECIA est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales de droit public qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif,

Considérant que l'adhésion au GIP RECIA ouvre droit au bénéfice de l'ensemble des services proposés,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, avec 16 voix pour et 1 abstention,

- **Approuve** l'adhésion de la commune de Saint Eloy de Gy au Groupement d'Intérêt Public RECIA, domicilié 3 avenue Claude Guillemin – Bâtiment F1 – BP 36009 – 45060 ORLÉANS Cedex 2, LOIRET,

- **Approuve** les termes de la convention constitutive entre la commune de Saint Eloy de Gy et le GIP RECIA, et les conditions de l'adhésion,

- **Autorise** le Maire à inscrire au budget les dépenses afférentes à l'adhésion au GIP RECIA,

- **Désigne** Monsieur Gilles BENOIT, Maire en qualité de représentant titulaire et Madame Yolaine LAUGERAT, Maire adjointe en qualité de représentant suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA,

- **Donne** tous pouvoirs Monsieur le Maire pour l'application de la présente délibération.

➤ **Questions diverses**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de signer un contrat d'assurance pour couvrir les dommages ouvrage des bâtiments en cours de construction.
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour information, une matinée citoyenne est organisée le dimanche 5 octobre 2025, à 9h00 à l'école de Bourgneuf.

La municipalité souhaite se mobiliser pour « octobre rose ». Des idées telles que l'organisation d'une tombola, la vente de petits lots ou un concert sous le kiosque ont été évoqué.

Monsieur le maire demande aux conseillers de prendre en note dans les agendas les dates des futures élections municipales, celles-ci se tiendront les 15 et 22 mars 2026.

Un point a également été fait sur l'installation de 50 familles de citoyens français itinérants CFI sur la commune le 4/08/25.

Aucune dégradation n'a été constaté après leur départ une semaine après, ils ont respectés tous leurs engagements (bruits, nettoyage, démarchage interdit ...) contrairement à toutes les fausses informations qui ont pu circuler tant sur les réseaux sociaux que dans le village.

A cette occasion Monsieur le Maire remercie Monsieur Ludovic Mahé, Monsieur Olivier de Brie et Monsieur Bruno FAIST de la prise en charge de ce dossier pendant son absence.

Le prochain Conseil municipal est fixé au **jeudi 02 octobre**

La séance est levée à 22 h 30

La Secrétaire

Chrystèl GOND

Le Maire,

Gilles BENOIT

Les Membres

